

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC

L'information du public, initialement prévue du 25 mars au 14 avril 2020, ayant été suspendue par l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée par les ordonnances 2020-427 du 15 avril 2020 et 2020-560 du 13 mai 2020, une nouvelle information du public est organisée.

Ainsi, en application de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux en date du 19 décembre 2019 et en vue de la régularisation de l'arrêté préfectoral du 2 août 2016 par l'intervention d'un arrêté complémentaire régularisant le vice tiré du défaut d'information du public concernant les capacités techniques et financières de la SCEA les NAUDS

un dossier complémentaire comportant les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter un élevage de bovins en engraissement déposé par la SCEA les Nauds sur la commune de COUSSAY-LES-BOIS au lieu-dit « Les Paturelles »

sera mis à disposition du public à la mairie de COUSSAY-LES-BOIS pendant une durée de 21 jours soit du :

Jeudi 11 juin 2020 à 9h00 au mercredi 1^{er} juillet 2020 à 12h00

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce dossier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de COUSSAY-LES-BOIS et formuler leurs observations sur un registre ouvert à cet effet :

- **lundi de 14 h à 17 h 30**
- **mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**
- **mercredi de 9 h à 12 h**
- **jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h**
- **vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30**

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – élevages, agricoles et agroalimentaires») ainsi que sur le site Internet de la mairie de Coussay-les-Bois pendant la même période.

Les observations pourront aussi être adressées à la préfète de la Vienne à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr avant la fin du délai d'information du public.

Le maire de la commune de COUSSAY-LES-BOIS ouvrira et clôturera le registre et le transmettra, à l'issue de la phase d'information, à la préfète qui y annexera les observations qui lui ont été adressées.

A la lumière du dossier complémentaire et des éventuelles observations du public, la Préfète de la Vienne pourra, le cas échéant, prendre un arrêté complémentaire régularisant l'illégalité relevée par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Des informations pourront être demandées auprès de la SCEA LES NAUDS "les Nauds" 86270 COUSSAY LES BOIS.